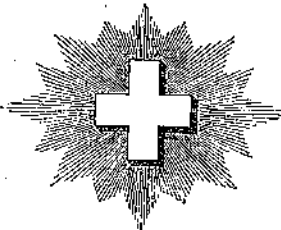


CONFÉDÉRATION SUISSE

BUREAU FÉDÉRAL DE LA



PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

EXPOSÉ D'INVENTION

Brevet N° 14097

24 mars 1897, 5³/₄ h., p.

Classe 64

Henri SANDOZ, à TAVANNES (Berne, Suisse).

Nouvelle raquette pour montres.

La raquette qui fait l'objet de mon invention, peut être déplacée de faibles quantités à la fois au moyen d'un pignon pivotant sur sa queue et engrenant avec un arc denté, qui peut être soit fixé au coq soit formé d'une seule pièce avec lui; en outre, elle est noyée dans l'épaisseur du coq, ce qui permet de l'employer avec avantage pour les montres extra-plates.

Une exécution de mon nouveau système de raquette est représentée au dessin ci joint, à titre d'exemple et à échelle exagérée, en plan dans la fig. I et en coupe suivant X-X dans la fig. II.

Sous la queue *a* de la raquette *A* est placé un pignon *P* pivotant dans une retraite ménagée sous la raquette *a* et sur l'axe duquel est fixée une étoile *E* qui sert à faire tourner ledit pignon. Ce pignon, aussi petit que possible, engrène avec l'arc *S* denté intérieurement, la denture pouvant être obtenue par exemple par estampage ou fraisage. Le déplacement de la raquette s'obtient en appuyant à droite ou à gauche, sur les branches de l'étoile *E*.

L'extrémité de la queue de la raquette peut se déplacer comme d'habitude devant une

division telle que *D*, et au besoin, les dents de l'étoile peuvent aussi se déplacer devant une division qui pourrait être tracée sur la queue même de la raquette.

Au lieu d'une étoile se fixant sur l'axe du pignon, on pourra y mettre une tête de vis, un bouton moleté, un levier ou tout autre moyen quelconque de commande. Ainsi que le montre comme exemple la fig. II, le pont porte-raquette ou coq *C* est évidé de façon à ce que la raquette se trouve noyée dans ce pont, ne dépassant plus le coq comme c'était le cas jusqu'ici.

Il va sans dire, toutefois, que l'on peut appliquer également le système décrit de conducteur par pignon et segment denté à des raquettes ordinaires.

Les dimensions des divers organes de cette raquette et le métal employé à sa construction pourront différer.

REVENDICATIONS.

- 1° Une raquette dont la queue porte un pignon engrenant avec un arc denté dont le centre correspond au centre de pivotement de la raquette et qui est fixé au

coq, ce pignon pouvant être manœuvré d'une façon quelconque, de manière à opérer le déplacement de la raquette d'un côté ou d'un autre;

2° Une raquette répondant à la revendication 1, noyée dans l'épaisseur du coq, de

façon à ce que celle-ci n'en dépasse pas la hauteur.

Henri SANDOZ.

Mandataire: A. MATHEY-DORET,
à la CHAUX-DE-FONDS.

Henri Sandoz.
24 mars 1897.

Brevet N° 14097.
1 feuille.

